
AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

PRENEZ AVIS QUE le règlement suivant adopté par le conseil municipal le 5 février 2024, a été approuvé par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources et est entré en vigueur le 21 février 2024, date apparaissant sur les certificats de conformité émis par la MRC :

- *Règlement 2023-04 modifiant le règlement de zonage 200805-03 et ses amendements*

QU'une copie de ces règlements a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau, selon les consignes sanitaires en vigueur.

QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 5 mars 2024.



Etienne Bélisle
Directeur général et
greffier-trésorier